

Inscription Etude 16h30/17h45

A remettre entre le 25 août et le 3 septembre 2025, sur place, par mail (rsaint-charles@gouv.mc), ou par courrier, avec les attestations de travail des deux parents, datées de l'année civile en cours et précisant les horaires de travail

Seuls les enfants dont les 2 parents travaillent au-delà de 17h30 seront admis à l'étude.

Les enfants inscrits à l'étude ne sont pas autorisés à sortir avant 17h45.

Au-delà de 17h45 est mis en place un accueil jusqu'à 18h45 dernier délai.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Nom de l'élève :

Classe :

Restera à l'étude le : (Entourer les jours où votre enfant restera à l'étude)

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Commencera l'étude le lundi 8 septembre 2025 :

☐ oui

☐ non

Je soussigné(e)

☐ Autorise mon enfant **à partir seul de l'étude à 17h45**

☐ N'autorise pas mon enfant à partir seul.

Date :

signatures des 2 parents :

Inscription en accueil après l'étude (de 17h45 à 18h45) : ☐ oui ☐ non

(Entourer les jours où votre enfant restera à l'accueil après l'étude)

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

NOM/PRENOM	QUALITE	N° TEL(obligatoire)